

**216C2931**

FR0004175099-OP025-A07

27 décembre 2016

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

**TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A.**

(Alternext)

- 1 - Le 27 décembre 2016, Kepler Cheuvreux, agissant pour le compte de la société de droit allemand Epcos AG<sup>1</sup>, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de Epcos visant les actions de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A. sera réouverte du **3 au 16 janvier 2017 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé<sup>2</sup> qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A., la société Epcos détient<sup>3</sup> 2 546 410 actions TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A., représentant autant de droits de vote, soit 72,78% du capital et 69,33% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

La société Epcos s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de 13,20 €, la totalité des actions TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A. existantes non détenues par elle, soit 952 594 actions TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A. représentant 27,22% du capital de cette société. La réouverture de l'offre vise également la totalité des actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice (i) d'options de souscription exerçables pendant la période d'offre (soit un maximum de 142 404 actions TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A.), et (ii) des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE<sup>5</sup>) émis par la société (soit un maximum de 44 200 actions TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A.).

- 2 - Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A. (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A. (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

---

<sup>1</sup> Société contrôlée par TDK Corporation, une société de droit japonais cotée au Tokyo Stock Exchange.

<sup>2</sup> Cf. notamment D&I 216C2850 du 19 décembre 2016 et D&I 216C2893 du 22 décembre 2016.

<sup>3</sup> En ce compris 13 676 « actions TEPA » TRONIC'S MICROSYSTEMS (représentant autant de droits de vote), détenues par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce (actions sous promesse).

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 3 499 004 actions représentant 3 672 921 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>5</sup> L'offre ne vise pas les BSPCE qui, conformément aux dispositions de l'article 163 bis G II du code général des impôts, sont incessibles.